CHAM

DIRECTION

Jean-Luc DAVIGO
Directeur

Chambre régionale des comptes
Centre - Val de Loire
15 NOV. 2024
A2024-386
GREFFE

Amilly, le

Le Directeur

15 NOV. 2024

à

Madame la Présidente
Chambre régionale des comptes
Centre Val de Loire
15, rue d'Escurres

45032 ORLEANS CEDEX 2

Nos réf : 2024 88 JLD/LC

Objet : notification du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du CHAM
Réf : Votre courrier du 15 octobre 2024

Madame la Présidente,

Par courier en date du 15 octobre 2024, vous m'avez adressé votre rapport observations definitives sur le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise (le CHAM).

A ce titre, mes observations concernant les trois recommandations sont les suivantes :

- Les contrats d'activité libérale des praticiens du CHAM concernés ont été révisés, dans le respect des dispositions du code de la santé publique.
- La procédure de contrôle se met en place. En ce sens, un relevé systématique des jours de réalisation de l'activité libérale est fait au moment des relevés d'activité. Le contrôle par rapport aux plages inscrites au contrat est effectué.
- Les compléments de salaire sans base légale ne sont plus versés aux praticiens de l'établissement.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,
Jean-Luc DAVIGO

CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE
Le Directeur